


TUTORIEL FORMULAIRE Aide exceptionnelle en faveur des personnes physiques et morales de droit privé encadrant des activités sportives et particulièrement affectées par la fermeture des remontées mécaniques dans le contexte de l'épidémie de covid-19

Ci-dessous le déroulé du formulaire d'aide mis en place par le gouvernement pour donner suite à la parution du décret du 5 octobre 2021

Ce formulaire est disponible sur le site du ministère des sports :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/aidemontagnecovid>

Aide exceptionnelle en faveur des personnes physiques et morales de droit privé encadrant des activités sportives et particulièrement affectées par la fermeture des remontées mécaniques dans le contexte de l'épidémie de covid-19

 Inviter une personne à modifier ce dossier ▾

Pour commencer à remplir le formulaire, vous devez vous connecter via FRANCE-CONNECT en choisissant l'un des sites internet proposés pour vous identifier.

GOVERNEMENT
Liberté
Égalité
Fraternité

Aide exceptionnelle en faveur des personnes physiques et morales de droit privé encadrant des activités sportives et particulièrement affectées par la fermeture des remontées mécaniques dans le contexte de l'épidémie de covid-19

Date limite : 6 janvier 2022

Commencer la démarche

Avec FranceConnect
France connect est la solution proposée par l'Etat pour sécuriser et simplifier la connexion aux services en ligne.

Identifiez-vous avec FranceConnect

Qu'est-ce que FranceConnect ?

OU

Créer un compte demarches-simplifiees.fr

J'ai déjà un compte

France Connect

Bienvenue

Ce n'est pas vous ?

Continuer sur demarches-simplifiees.fr

À la demande du service auquel vous souhaitez accéder, certaines données vont être transmises.

Voir le détail des données

GOVERNEMENT
Liberté
Égalité
Fraternité

Aide exceptionnelle en faveur des personnes physiques et morales de droit privé encadrant des activités sportives et particulièrement affectées par la fermeture des remontées mécaniques dans le contexte de l'épidémie de covid-19

Commencer la démarche

Une fois connecté, cliquez sur « COMMENCER LA DEMARCHE », renseignez votre n° SIRET et vérifiez vos informations.

GOVERNEMENT
Liberté
Égalité
Fraternité

Aide exceptionnelle en faveur des personnes physiques et morales de droit privé encadrant des activités sportives et particulièrement affectées par la fermeture des remontées mécaniques dans le contexte de l'épidémie de covid-19

Identifiez votre établissement

Merci de remplir le numéro de SIRET de votre entreprise, administration ou association pour commencer la démarche.

Numéro SIRET à 14 chiffres

Pour trouver votre numéro SIRET, utilisez annuaire-entreprises.data.gouv.fr ou renseignez-vous auprès de votre service comptable.

Valider

Informations sur l'établissement

Nous avons récupéré auprès de l'INSEE et d'Infogreffe les informations suivantes concernant votre établissement. Ces informations seront jointes à votre dossier.

- Siret :
- Libellé NAF :
- Code NAF :
- Adresse :

Nous allons également récupérer la forme juridique, la date de création, les effectifs, le numéro TVA intracommunautaire, le capital social de votre organisation. Pour les associations, nous récupérerons également l'objet, la date de création, de déclaration et de publication.

Les exercices comptables des trois dernières années pourront être joints à votre dossier.

Autres informations sur l'organisme sur : annuaire-entreprises.data.gouv.fr

Utiliser un autre numéro SIRET

Continuer avec ces informations

Ces étapes terminées, vous arrivez au formulaire de demande. Vous devez alors renseigner les différentes informations qui vous sont demandées.

Un brouillon est automatiquement créé si vous ne pouvez pas terminer votre demande en une fois.

Si votre demande est complète alors pensez bien à « DEPOSER VOTRE DOSSIER ».


1^{ère} information demandée : le massif dans lequel vous enseignez. Une liste déroulante vous permet de choisir.

Si vous remplissez les conditions d'éligibilité, cochez la case correspondante

Cochez ensuite NON à la question « êtes-vous une personne morale ? » et également NON à la question « avez bénéficié du fonds de solidarité ? » (si c'est votre cas)

Les champs suivis d'un astérisque (*) sont obligatoires.

Votre dossier est enregistré automatiquement après chaque modification. Vous pouvez à tout moment fermer la fenêtre et reprendre plus tard là où vous en étiez.

 Le dossier a été déposé par le compte de Christophe René GARNIER, authentifié par France Connect le 09/11/2021.

[i Guide de la démarche](#)

Massif de rattachement : Choisissez dans la liste ci-dessous le massif dans lequel vous exercez votre activité. Si vous exercez votre activité en Corse, choisissez Corse. Si vous exercez votre activité dans plusieurs massifs, choisissez Autre.*

Vérifiez les conditions d'éligibilité. Si ces conditions sont remplies, vous pouvez déposer votre demande. En cliquant dans la case, vous attestez remplir les conditions d'éligibilité suivantes :

- avoir débuté son activité avant le 1er novembre 2020 ;
- ne pas se trouver en liquidation judiciaire au 1er décembre 2020 ;
- proposer l'encadrement d'activités sportives en zone de montagne ;
- avoir une activité liée à l'utilisation des remontées mécaniques qui ont fait l'objet d'une restriction d'accueil du public en application des dispositions de l'article 18 du décret du 29 octobre 2020, dans sa rédaction en vigueur du 5 décembre 2020 au 18 mai 2021 ;
- Ne pas être éligible au fonds de solidarité institué par l'ordonnance du 25 mars 2020 ou n'a perçu aucune aide à ce titre ;
- avoir subi une perte de chiffre d'affaires d'au moins 50 % entre le 5 décembre 2020 et le 18 mai 2021 inclus en raison des mesures d'interdiction d'accès au public prévues par l'article 18 du décret du 29 octobre 2020 par rapport à un chiffre d'affaires de référence établi pour une période similaire des hivers 2016-2017, 2017-2018 et 2018-2019.

Les personnes physiques ou, pour les personnes morales leur dirigeant majoritaire, ne sont pas titulaires, le 5 décembre 2020, d'un contrat de travail à temps complet. Cette condition n'est pas applicable si l'effectif salarié annuel de l'entreprise, calculé selon les modalités prévues par le I de l'article L. 130-1 du code de la sécurité sociale, est supérieur ou égal à un.

Précisions

Les personnes morales encadrant des activités sportives en zones de montagne constituées sous forme de syndicat professionnel au sens des dispositions de l'article L. 2131-1 du code du travail sont éligibles au présent dispositif.

La notion de chiffre d'affaires s'entend comme le chiffre d'affaires hors taxes.

Pour plus d'information, reportez-vous au guide téléchargeable sur la page d'accueil.

Etes-vous une personne morale?

Oui Non

Avez-vous bénéficié du fonds de solidarité ? *

Oui Non

Vous devez ensuite renseigner la PARTIE 1 qui reprend les informations sur l'identité du demandeur.

Vous allez devoir télécharger votre avis de situation sur le lien indiqué, le joindre au formulaire et remplir les autres champs.

1. Identification du demandeur

Numéro SIRET *

Déposez ici l'**avis de situation au répertoire Sirene** de votre organisme. Vous pouvez le télécharger : <https://avis-situation-sirene.insee.fr/>

Aucun fichier choisi

Organisme *

Indiquez ici le nom et la dénomination sociale de votre structure:

Nature juridique de la structure

Coordonnées *

Indiquez l'adresse de l'entreprise, association ou administration

Indiquez le département dans lequel vous exercez votre activité principale

Indiquez le nom de la ou des stations dans lesquelles vous exercez votre activité

Téléphone fixe

Téléphone portable

Email *

Coordonnées bancaires RIB *

Déposez ici le justificatif de vos coordonnées bancaires ou celles de votre organisme

Aucun fichier choisi

Statuts de l'association

Si vous déposez votre demande pour une association, veuillez joindre les statuts de l'association

Aucun fichier choisi

Attestation *

En cochant cette case vous atteste :

- ne pas être éligible au fonds de solidarité (vous ou l'organisme que vous représentez)
- ou ne pas avoir perçu de subvention du fonds de solidarité.

Votre attestation sera contrôlée auprès des services fiscaux concernés.

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000044167888>

Une fois ces informations renseignées, passez à la partie 2 qui concerne les pièces justificatives.

2. Déposez les pièces justificatives suivantes à l'appui de votre demande

Attestation de vos chiffres d'affaires au titre des périodes de référence 2017, 2018 et 2019.

Déposez ici une attestation d'un expert-comptable, tiers de confiance, portant sur le chiffre d'affaires de l'activité d'encadrement d'activités sportives liée au remontées mécaniques, pour les trois périodes suivantes :

- du 5/12/2016 au 18/05/2017
- du 5/12/2017 au 18/05/2018
- du 5/12/2018 au 18/05/2019

Aucun fichier choisi

Attestation de vos chiffres d'affaires au titre de la période couverte par l'aide exceptionnelle

Déposez ici une attestation d'un expert-comptable, tiers de confiance, portant sur le chiffre d'affaires de l'activité d'encadrement d'activités sportives liée au remontées mécaniques, pour la période du 5/12/2020 au 18/05/2021.

Aucun fichier choisi

Liasse fiscale 2016

Déposez ici la liasse fiscale pour l'exercice clos en 2016.

Aucun fichier choisi

Liasse fiscale 2017

Déposez ici la liasse fiscale pour l'exercice clos en 2017.

Aucun fichier choisi

Liasse fiscale 2018

Déposez ici la liasse fiscale pour l'exercice clos en 2018.

Aucun fichier choisi

Liasse fiscale 2019

Déposez ici la liasse fiscale pour l'exercice clos en 2019.

Aucun fichier choisi

Si vous n'êtes pas en mesure de fournir les pièces demandées, fournissez alors celle(s) que vous avez et expliquez votre situation.

CAS PARTICULIER : vous ne pouvez fournir une ou plusieurs pièces justificatives

Expliquez votre situation

CAS PARTICULIER - **Attestation de chiffres d'affaires**

Si vous ne pouvez pas fournir l'attestation de l'expert comptable pour :

- soit la totalité des trois périodes considérées,
- soit une seule de ces périodes,

déposez ici une attestation de l'expert comptable, tiers de confiance, sur les périodes disponibles, ou seulement la période du 5 décembre 2019 au 18 mai 2020.

Aucun fichier choisi

CAS PARTICULIER - **Liasse fiscale**

Si vous ne pouvez pas fournir une des liasses fiscales demandées, ou la totalité des liasses fiscales, déposez ici la liasse fiscale de l'exercice clos en 2020.

Aucun fichier choisi

Déclaration sur l'honneur : veuillez cocher la case si vous pouvez attester des éléments ci-dessous *

Je certifie sur l'honneur le respect par la personne encadrant des activités sportives en zones de montagne des conditions prévues par le décret 2021-1295 du 5 octobre 2021, l'exactitude des informations déclarées ainsi que l'absence de dette fiscale ou sociale impayée au 31 décembre 2019

Une fois tous les éléments joints à votre dossier, cliquez sur « DEPOSER LE DOSSIER ».

Si vous avez des questions, un mail et une ligne directe sont à votre disposition.

Cette démarche est gérée par :	Poser une question sur votre dossier :	Conservation des données :
Ministère chargé des Sports	Par email : aidemontagnecovid@sports.gouv.fr	Dans demarches-simplifiees.fr : 24 mois
Ministère chargé des Sports	Par téléphone : 01 40 45 94 15	Par l'administration : 120 mois
95 avenue de France 75013 PARIS	Horaires : mardi et jeudi de 10h à 12h	
	Statistiques : voir les statistiques de la démarche	
Accessibilité : non conforme - CGU - Mentions légales - Documentation - Contact technique - Aide		